



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 125/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers absents : 33

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Véronique HERBE (procuration à Marjorie SABATON), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Cotisation 2025 dans le cadre de la participation à l'animation/fonctionnement du GAL Des Cévennes au Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°CP/2022-06/12.09 de la Commission Permanente du 3 juin 2022, validant les candidatures suite à l'appel à manifestation d'intérêt et autorisant la Présidente à lancer l'Appel à candidatures destiné à sélectionner les Groupes d'Action Locale 2023-2027 et leurs structures porteuses,

Vu la délibération du Conseil Régional N°CP/2023-02/12.13 du 9 février 2023 portant validation des candidatures à la suite de l'appel à Candidature LEADER, de la répartition de la dotation, aide forfaitaire à la préparation des candidatures et la convention AG/GAL ;

Vu l'inscription de la dépense au budget primitif 2025 de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien ;

Considérant l'assemblée générale extra-ordinaire du 14 avril 2023 validant la modification des statuts de l'association renommée association "LEADER en Cévennes, au fil de l'eau" de façon à tenir compte du changement de périmètre entre le GAL Cévennes et le GAL Des Cévennes au Rhône ;

Considérant que la Région Occitanie a annoncé qu'un autofinancement par le territoire à hauteur de 20% était exigé sur les dossiers de fonctionnement des GAL pour la période 2023-2027 ;

Considérant que les missions d'animation et de gestion administrative sont nécessaires à la mise en œuvre effective du programme LEADER sur le périmètre ;

Considérant qu'il convient d'assurer la part de l'Agglomération à travers le versement d'une participation annuelle ;

Considérant le budget prévisionnel « Animation/fonctionnement du GAL pour le programme 2023-2027 - Animation 2025 » suivant ;

Budget prévisionnel 2025 pour l'association LEADER en Cévennes au fil de l'eau			
Dépenses 2025		Recettes 2025	
Charges externes	23 420.40 €	LEADER 2023-2027	88 243.58 €
		Département Gard	13 000.00 €
		Alès Agglomération (loyer)	6 252.40 €
Rémunération personnel et charges	94 575.58 €	Cotisation Alès Agglomération	5 500.00 €
		Cotisation Gard Rhodanien	3 500.00 €
		Cotisation De Cèze Cévennes	1 500.00 €
Total dépenses	117 995.98€	Total recettes	117 995.98 €

Délibération n° 125/2025 du 30 juin 2025 , page 2

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet

Cette question a été présentée à la commission Environnement et Territoires du 12 juin 2025,

Il est proposé de participer à hauteur de 3 500€ au coût de fonctionnement pour l'animation du GAL des Cévennes au Rhône pour l'année 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le versement de la participation 2025 au titre de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à l'association LEADER en Cévennes au fil de l'eau pour l'animation et le fonctionnement du GAL Des Cévennes au Rhône
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien